**Critères auxquels votre dossier/projet doit répondre**

Avant d’introduire un dossier nous vous demandons de lire attentivement le texte de la page de l’appel.

Bien que le Fonds privilégie les projets à l'échelle locale/partant de la communauté locale, les projets introduits par des organisations sociales plus grandes ne sont a priori pas exclus . Elles doivent cependant expliquer pourquoi le coût du projet spécifique ne peut être supporté par leurs propres moyens et motiver la demande de moyens supplémentaires. Il convient également d'indiquer comment le projet s'est développé (sur base de quels besoins); une motivation financière détaillée doit être ajoutée au dossier.

Les projets portés par des organisations politiques et idéologiques/philosophiques ou par leurs sous-organisations ne sont pas pris en considération.

**CRITERES**

**Critères de recevabilité** :

• le dossier de candidature

o doit être rédigé dans la langue du formulaire

o doit être dûment complété

o doit être introduit à temps

• le promoteur/responsable du projet

o a plus de 18 ans

o développe le projet en Belgique et y est établi

o n’est pas une organisation commerciale

o ne dépend pas d'organisations politiques et idéologiques/philosophiques

o n’est pas une organisation publique

• le projet

o est un projet non commercial d’intérêt général.

**Critères de sélection** :

Pour être recevable, chaque projet doit répondre clairement aux critères sous-mentionnés. Faites en sorte de présenter votre projet de manière à ce que cela ressorte bien.

- Projet à petite échelle

- Plus-value sociale évidente

- Porté par des personnes (de préférence des bénévoles) solidement ancrées dans la communauté locale

- Vise une amélioration concrète des conditions ou de la qualité de vie de personnes en situation de précarité économique et sociale (personnes en situation de pauvreté)

- Approche de façon directe une ou plusieurs difficultés se rattachant à leur situation

- Tend vers l’accès à une citoyenneté à part entière

- Suffisamment préparé et élaboré pour être mis en œuvre dans un délai raisonnable

- Prévoit un budget clairement délimité

- Le soutien financier du Fonds doit être pertinent par rapport au budget total et ne peut être utilisé pour couvrir des frais déjà encourus

- Il s’agit d’un projet qui doit encore démarrer

- Des rémunérations, à l’exception des défraiements pour bénévoles, ne sont pas prises en considération pour un soutien financier.

Critères supplémentaires :

- **Implication du groupe cible** dans le développement et la mise en œuvre du projet

- Implication de personnes du groupe cible en tant que volontaires actifs

- Des remboursements qui bénéficient directement aux personnes concernées par la pauvreté